

L'an deux mil vingt deux le vingt-trois mars à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GREFFET Christophe, Maire.

PRÉSENTS : M. GREFFET C - Mme QUEFFELEC I - M. BROCHAND M - M. DURANCEAU S — M. BOULANGER P- Mme CAVILLON C – M. DAUJAT J - Mme PRADIGNAC S - Mme BESSON V – M. VANET F

ABSENTS : - M. RAMEL C

Secrétaire de séance : Mme CAVILLON C

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 11
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 10
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 10

Le Conseil municipal réuni :

- Délibération 2022.13 : Fonds de caisse du débit de boisson

Considérant qu'il est nécessaire d'augmenter le fond de caisse de 100 euros qui est mis à la disposition du régisseur et le porter à 150 euros ;

Considérant que le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 500 euros et le régisseur devra déposer ses encaissements une fois par semaine minimum.

DÉCIDE d'augmenter le fond de caisse mis à disposition du régisseur et le porter à 150€.
Cette délibération annule et remplace la délibération 2022.12

- Délibération 2022.14 : Financement pour travaux du lotissement « Abel Cornaton »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet du budget annexe qui est la création d'un lotissement nommé « Abel Cornaton » sur une parcelle appartenant à la commune.

Il précise qu'afin de payer les travaux à l'entreprise retenue : La Socaf, avant la vente des lots, il est nécessaire d'avoir recours à un financement.

Ce financement porte sur la somme de 250 000 €.

Différents organismes bancaires ont été consultés :

- Caisse d'épargne
- Crédit agricole Centre-Est
- Banque Postale

DÉCIDE de demander un financement pour les travaux du Lotissement « Abel Cornaton »

RETIENT l'organisme bancaire suivant : Caisse d'Epargne

Pour un crédit à court terme de 250 000€ sur une durée de 24 mois au taux de 0.66 % avec remboursement trimestrielle. Les frais de dossier sont de 250€. Possibilité d'un remboursement anticipé total ou partiel sans frais, possible à tout moment et sans indemnité.

AUTORISE le maire à signer le contrat de prêt et tous les documents.

- Délibération 2022.15 : Budget Principal – Approbation du compte administratif 2021

Le Conseil municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par M. GREFFET Christophe, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

		Investissement	Fonctionnement	Total
1	Recettes exercice N	115 479.76	351 795.40	467 275.16
2	Dépenses exercice N	76 066.85	266 682.25	342 749.10
I	Résultat de l'exercice (1-2)	39 412.91	85 113.15	124 526.06
	Résultat assainissement			0.00
II	Résultat antérieur	12 277.80	128 780.43	141 058.23
A	Solde d'exécution (I + II)	51 690.71	213 893.58	265 584.29
3	Restes à réaliser Recettes N			0.00
4	Restes à réaliser Dépenses N			0.00
B	Solde des restes à réaliser (3 + 4)	0.00		0.00
	Résultat d'ensemble (A + B)	51 690.71	213 893.58	265 584.29

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

- Délibération 2022.16 : Budget Principal – Approbation du compte de gestion 2021

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- Délibération 2022.17 : Budget Principal – Affection des résultats de l'exercice 2021

VU les résultats de l'exercice 2021 du budget principal apparaissant sur le compte de gestion et sur le compte administratif au 31 décembre 2021,

DÉCIDE d'affecter l'excédent cumulé de la section de fonctionnement s'élevant à la somme de 213 893,58 € :

* en section de fonctionnement au compte 002 « excédent antérieur reporté » pour la totalité de la somme soit 213 893.58€.

- Délibération 2022.18 : Budget Principal – Vote des taux de taxes locales

Vote pour 2022 comme suit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 24,27 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 40,62 %

- Délibération 2022.19 : Approbation du Budget Principal

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget principal tel qu'il est présenté et équilibré en recettes et en dépenses en section de fonctionnement à 418 698.58 € et en section d'investissement à 513 344.29 €.

- Délibération 2022.20 : Budget Annexe du lotissement Abel Cornaton - Approbation du compte Administratif 2021

Le Conseil municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par M. GREFFET Christophe, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Détermination des résultats				
		Investissement	Fonctionnement	Total
1	Recettes exercice N			0.00
2	Dépenses exercice N		71 126.63	71 126.63
I	Résultat de l'exercice (1-2)	0.00	-71 126.63	-71 126.63
	Résultat assainissement			0.00
II	Résultat antérieur			0.00
A	Solde d'exécution (I + II)	0.00	-71 126.63	-71 126.63
3	Restes à réaliser Recettes N			0.00
4	Restes à réaliser Dépenses N			0.00
B	Solde des restes à réaliser (3 + 4)	0.00		0.00
	Résultat d'ensemble (A + B)	0.00	-71 126.63	-71 126.63

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

- Délibération 2022.21 : Budget Annexe du lotissement Abel Cornaton - Approbation du compte de Gestion 2021

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- Délibération 2022.22 : Approbation du Budget Annexe du lotissement Abel Cornaton -

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget Annexe pour le Lotissement Abel Cornaton, tel qu'il est présenté et équilibré en recettes et en dépenses en section de fonctionnement à 536 126.63 € et en section d'investissement à 510 126.63 €.

DIVERS :

En parallèle du vote des comptes, le maire revient sur le plan d'investissement 2021-2026 régulièrement mis à jour. Ce plan retrace l'ensemble des projets prévus pour la durée du mandat.

Une étude de sol G1 doit être réalisée sur le terrain du lotissement Abel Cornaton. 2 devis ont déjà été reçus. 2 autres seront demandés.

Diffusion du power-point de la conférence des maires. Différents sujets ont été abordés :

- Loi égalim pour la cantine
- Conseiller numérique : les personnes pourront s'inscrire en mairie à compter du 8 Avril. Un agenda partagé sera mis à disposition des secrétaires de mairie très prochainement.
- Solidarité Ukraine : 23 particuliers se sont inscrits pour héberger des Ukrainiens. Isabelle Queffelec sera référente.
- La Communauté de Communes va adhérer au CAUE. Un nuancier sera mis en place dans le cadre du PLUI.

Comptes-rendus de réunion :

Isabelle Queffelec :

Commission Culture :

- Présentation d'histoire et Patrimoine.
- Un documentaire sur la guerre d'Algérie au lieu lieu le 2 Avril à St Jean et le 3 Avril à Vonnas
- Louane chantera Pour FestiVeyle à Cormoranche les 8-9 et 10 Juillet.

Commission Tourisme

- Michel Marquois devient le nouveau président
- La marche gourmande aura lieu le 11 Septembre à St André d'Huiriat

Michel Brochand :

- SMIDOM : Depuis le 1^{er} Janvier, il y a de nouvelles consignes de tri. Tous les emballages sont recyclables.
- SCOT : Enquête publique du 11 Avril au 7 Mai 2022

Dates à retenir :

- 28 Mars à 19h30 : Conseil Communautaire à St-Genis-Sur-Menthon
- le 2 Avril à St Jean et le 3 Avril à Vonnas : documentaire sur la guerre d'Algérie
- Lundi 4 Avril à 19h : Réunion de travail sur le projet du bâtiment au centre Bourg

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. Le Maire lève la séance à 22H30.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Prochain conseil : Mercredi 27/04 à 20h